

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Communication	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

114838

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1864

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre : RETRAITE

Nom & Prénom : KOUTANI MOHAMED

Date de naissance :

Adresse : CITE HASSANI Raga S28 n° 947 CASA

Tél. : 052 987 5041

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

INP : 081019786



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : KASSADE Fatima Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

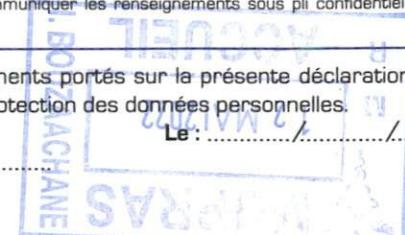
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.05.22	C 2	2500 F		Dr. BENABRES TAAPU FA Médecin et Radiologue Bordeaux - 33000 1er Etg Appt 62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. BENABRES TAAPU FA Médecin et Radiologue Bordeaux - 33000 1er Etg Appt 62	10/05/22	1348,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

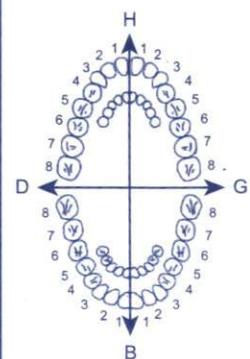
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

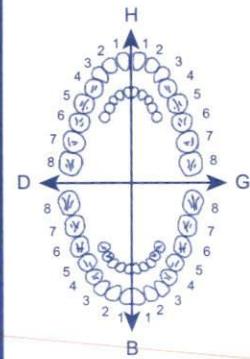
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Docteur. BENABBES TAARJI F.Z

Endocrinologue - Diabétologue

Spécialiste en Diabétologie - Cholestérol
Traitement de l'Obésité - Maigreurs
Glande Thyroïde - Surrénales - Seins - Stérilité

Diplômée de l'Université René Descartes Paris V
Sur Rendez-Vous



الدكتوره فـ زين العباس (المعارجي)

إختصاصية في أمراض الغدد - السكري السمنة والهرمونات

خريجة كلية الطب روني ديكارت بباريس
بالموعد

ORDONNANCE

KASSEDE FATIMA

- TRAJENTA 5 MG
1 COMP MATIN AP REP 3 MOIS
- Levothyrox 25 µg
1 COMP LE MATIN AVT REP 3 MOIS
- VITAL D3
03 GOUTTE MATIN AP REP 3 MOIS
- RELAXUIM 300
1 GEL LE SOIR AP REP X 1 MOIS

T₂ 1348,40

مختبر المنجرة
Pharmacie MENJRA
Dr. MENJRA Sahrir
16, Angle N°d. Benou Sinaa Rue 4
HayHassani - Casablanca
tel. : 95 22 89 50 05

Casablanca, le :

10/05/2022

-----"040773"

[A° 5 mg
Japtine)
nés pelliculés
PPV : 374 DH 00

PPV : 374 DH 00
10010704/01

5 mg
(ne)
pelliculés
PPV : 374 DH 00
10010704/01

0011102006
hyrox® 25 µg,
nés sécables B/30
PPV: 6,80 DH

102006
ox® 25 µg.
sécables B/30
PPV: 6,80 DH

**yrox® 25 µg,
és sécables B/30
PPV: 6,80 DH**

MFD: 26/01/2021
BATCH: 088420
EPIOMEDPharma
PVC : 119,00

Angle Route d'Azemmour & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal 1^{er}
Hay Hassani - Casablanca

Tél.: 0522 93 31 49 - GSM (Urgence) : 0522 90 07 85 / 0661 08 15 48 - E-mail : drbenabbes@hotmail.fr

DR: F.Z BENABBES TAARJI

SPECIALITE ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE

ROUTE D'AZEMMOUR IM COMMUNAL

1ER ETAGE CASABLANCA

CERTIFICAT DE MALADIE DE LONGUE DUREE

L'intention du Médecin conseil les Organismes de Protection Sociale le et des Assurances.

Dr. BENABBES TAARJI F.Z
Endocrinologue - Diabétologue
Angle Route d'Azemmour
Im. Communal 1^{er} Etage
Casablanca Tel : 0522 93 31 49

Je soussigné(e), Docteur BENABBES TAARJI F.Z Endocrinologue Diabétologue

Certifie que M.(elle, me,r) KASSIM Eddine âge(e) de 72 ans

Vi(e) dans notre Cabinet pour une maladie de longue durée donnant droit à l'exonération
ticket modérateur :

*Diabète insulinodépendant

*Goitre simple

*Diabète non insulinodépendant

*Goitre opéré

*Hyperlipidémie mixte

*Hypothyroïdie

*Hypercholestérolémie

*Retard de croissance

*Hypertriglyceridémie

*Autres

Certificat fait à Casablanca, Le 15/05/2022 et remis à l'intéressé(e) en mains propres
de servir et valoir ce que de droit.

Dr. BENABBES TAARJI F.Z
Endocrinologue - Diabétologue
Angle Route d'Azemmour
Im. Communal 1^{er} Etage
Casablanca Tel : 0522 93 31 49

Signature et cachet de Médecin